

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°26-308

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIATIFS APPELÉS À SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la Ville de SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS ;

VU l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

VU les articles R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le renouvellement du Conseil municipal intervenu le 15 mars 2026 ;

VU la délibération n° 26-28 du 3 avril 2026 fixant à 14 le nombre de membres devant siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dont sept membres désignés en son sein ;

CONSIDÉRANT que les autres membres, nommés par le Maire – à nombre égal à celui des membres élus – doivent être choisis parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'insertion, d'animation ou de développement social dans la commune, parmi lesquels doivent figurer notamment :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations de personnes âgées ;
- un représentant des associations de personnes handicapées ;
- un représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF).

A R R Ê T E

ARTICLE 1

Sont nommés au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Geneviève-des-Bois pour toute la durée du mandat, les membres suivants :

- Martine COLMANT, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F)
- Monique SERGENT, représentante de Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL)
- Isabelle HUON, représentante de la Confédération Nationale du Logement (CNL)
- Evelyne GARNOTEL, représentante de l'Association des Paralysés de France (APF France Handicap)

- Christine REGNAULT, représentante de l'ESCALE
- Henri PREVOT, représentant du Secours Catholique
- Marie DER OHONIAN, représentante de Vivre Ensemble Autrement (VEA)

ARTICLE 2 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau ;
- Les intéressés.

Fait en Mairie de Ste Geneviève des Bois, le 9 mai 2026.



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Président de Cœur d'Essonne Agglomération